

CAOUENNEC-LANVEZEAC
Compte-rendu du conseil municipal du 25 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal de Caouënnec-Lanvézéac s'est réuni le mercredi 25 juillet 2018 à 20H, sous la présidence de M Jean-François Le Guével, Maire.

M Henri Bodiou est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mr Le Guével, Mr Bodiou, Mme Le Perf, Mrs Mr Le Caër, Le Rolland, Davai, Le Nabour, Mmes Guern, Mrs Leray, Dechéron, Le Carou,

Etaient absents et ayant donné procuration : Mme Le Gravet-Davai à Mr Le Guével, Mme Meudic à Mr Dechéron, Mr Loisel à Mr Le Caër, Mr Le Dû à Mr Le Rolland.

1/ Attribution du marché « Programme de voirie 2018 »

- VU** L'article 42 de l'ordonnance n°201-899 du 23 juillet 2015,
- VU** L'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
- VU** la délibération du 14 mai 2018 autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Lannion Trégor Communauté pour un montant de 1 000 € T.T.C,
- VU** la délibération du 14 mai 2018 approuvant le lancement de la consultation des marchés de travaux pour le programme de voirie 2018 (réfection de la VC Ru Ar Lan et du parking du cimetière),

CONSIDERANT le lancement de la consultation pour le programme de voirie 2018 (réfection de la VC Ru Ar Lan et du parking du cimetière), en date du 2 juillet 2018,

CONSIDERANT l'analyse des offres effectuée par l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage de Lannion-Trégor Communauté suite à l'ouverture des plis en date du 23 juillet 2018,

Le CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant de 35 395 € HT et tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE Que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2315 du budget communal 2018.

2/ Choix des entreprises pour les travaux de réfection de la toiture de l'église de Caouënnec

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis reçus des entreprises pour :

- **Le désamiantage de la toiture**
- **Réfection de la toiture**

Après avoir analysé les différents devis, le conseil municipal décide de retenir la société LRD (Sarl Leff Recyclage Dépollution) pour la partie déamiantage (17 320 €) et l'entreprise Coatanhay (18 311,40 €) pour la partie couverture.

3/ Participation aux frais de scolarité de l'école Sainte-Marie pour l'année scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école Sainte-Marie a transmis sa demande de participation aux frais de scolarité pour l'année 2017/2018 pour les élèves de la commune inscrits dans cette école.

Monsieur le Maire propose de participer aux frais de scolarité sur les mêmes bases que les années précédentes.

- La participation sera calculée sur la base de la facture payée à la commune de Rospez pour les frais scolaires de l'école publique Edouard Luby l'année 2017 qui prend en compte les deux derniers trimestres de l'année scolaire 2016/2017 et le premier trimestre de l'année scolaire 2017/2018
- Cette participation sera versée pour les élèves scolarisés en monolingue des CP, CE2, CM1 et CM2 (les CE1 étant sur CaOUënnec-Lanvézéac), soit **1 élève**.
- Le coût total de la participation communale sera déterminé lorsque la commune aura reçu la facture de la commune de Rospez.

Ce point est, par conséquent, reporté à un prochain ordre du jour.

4/ Convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre avec Lannion-Trégor Communauté pour les travaux d'aménagement de la rue Hent Stivel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette question a fait l'objet d'une délibération lors du dernier conseil municipal qu'il convient d'annuler et de remplacer comme suit (*erreur mode de calcul de la prestation*) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au service commun « Bureau d'Etudes » de Lannion-Trégor Communauté pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux et aménagement urbain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre confiée au service pour l'aménagement de la rue Hent Stivel, le montant de la prestation s'élève à 3 400 € et précise qu'il convient de signer une convention particulière de mutualisation avec Lannion-Trégor Communauté.

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre avec Lannion-Trégor Communauté pour les travaux d'aménagement de la rue Hent Stivel.

5/ Convention générique d'adhésion au service commun « Bureau d'études » de Lannion-Trégor Communauté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité, fin 2015, la mise à disposition du Bureau d'Etudes de Lannion-Trégor Communauté afin de l'accompagner dans ses futurs projets par la réalisation de prestations de services du bureau d'études pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opération de bâtiment, voirie, réseaux, aménagement urbain et assistance à la passation de marchés publics, qui feront, pour chaque nouveau projet, l'objet d'une convention particulière.

Dans le cadre de cette demande de mise à disposition, une convention générique d'adhésion au service commun « Bureau d'Etudes » doit être signée entre les deux parties. Cette convention a pour objet de fixer le cadre des prestations de service ponctuelles assurées par Lannion-Trégor Communauté pour le compte de la commune, aussi bien que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opération.

La première convention cadre prenant fin au 31 août 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer une nouvelle convention cadre selon les modalités suivantes :

- **Durée de la convention** : du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021
- **Conditions financières** : 36,83 €/h sans TVA (36,18 € en 2015), soit 140 € par demi-journée. Ces tarifs sont votés par le Conseil Communautaire de LTC sont sans TVA et sont susceptibles de modifications.

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention générique d'adhésion au service commun « Bureau d'Etudes » de Lannion-Trégor Communauté.

6/ Questions diverses

- **Demande de fonds de concours LTC pour programme de voirie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'ouverture des plis dans le cadre du marché de « Programme de voirie 2018 », il convient de prendre une nouvelle délibération concernant le plan de financement, les travaux de réfection de la voie communale de Ru Ar Lan ayant été estimés à 23 040 € HT et le coût réel s'élevant à 24 885 €.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux pour le parking du cimetière s'élève, quant à eux, à 10 510 € HT au lieu de 11 475 € HT (non subventionnables) et que le montant de la maîtrise d'œuvre est à modifier au regard de ces nouveaux éléments.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses HT estimées		Recettes		
VC Ru ar Lan	24 885 €	Fonds de concours LTC	4 977 €	20%
		<i>Pour la VC Ru Ar Lan</i>		
		Autofinancement (HT)	19 908 €	80%
Parking du cimetière	10 510 €	Autofinancement	11 562 €	100%
Publicité / insertion	167 €			
Convention MO (LTC) 2,5%	885 €			

<i>A modifier 36 447 €</i>	<i>A modifier 36 447 € 100%</i>

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement proposé.

- **Acquisition des parcelles B 1089 et 1093 appartenant à M. et Mme LE BESCO à l'€uro symbolique**

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que, par délibération en date du 17 juillet 2017, le conseil municipal avait décidé d'acquérir à l'€uro symbolique les parcelles cadastrées B n° 1443, 1441 et 1445 appartenant à Monsieur et M et Mme LE BESCO.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de régulariser les parcelles cadastrées B 1089 et 1093, appartenant également à M. et Mme LE BESCO afin que ces parcelles soient reprises dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées B n° 1089 et 1093 appartenant à M et Mme LE BESCO à l'€uro symbolique.

PRECISE que la présente délibération s'annexe à celle du 17 juillet 2017.

- **Présentation des travaux d'aménagement de la rue Hent Stivel et du pourtour de l'église**

Les travaux d'aménagement de la rue Hent Stivel sont estimés, par le bureau d'études de LTC, à 40 800 € HT (48 960 € TTC).

NB : 55 000 € TTC ont été prévus au BP 2018 pour les travaux, la MO et la publicité du marché.

Travaux pourtour de l'église :

- Présentation du plan

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 contre, autorise Mr le Maire à solliciter les subventions auprès des différents services concernés, les travaux seront réalisés en 2019.

- **Présentation de la numérotation des voies communales**

La Poste a réalisé le nouvel plan de numérotation des voies communales hors agglomération, Mr le Maire invite les membres du conseil municipal à venir en mairie le consulter.

- **Demande d'autorisation d'occupation de voirie**

Monsieur FUSCO, domicilié à Pluzunet demande l'autorisation sollicite l'autorisation d'installer un commerce ambulant de vente de pizzas à emporter sur la commune.

Le conseil municipal donne son autorisation en précisant sauf le lundi.

La séance est levée à 21H30